



AGENT POLYVALENT EN ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS MINERALISES

APPEL A CANDIDATURES

*Direction des ressources Humaines
Le 26 mai 2026,*

Un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces publics minéralisés est ouvert afin de veiller au remplacement d'Olivier Alenda dont la candidature a été retenue pour le poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts

<p><i>Lancement appel à candidatures : 26 mai 2026 Fin appel à candidatures : 26 juin 2026 Prise de poste : au plus tôt</i></p>

Ce poste est ouvert aux agents contractuels

Si vous souhaitez candidater, nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction des Ressources Humaines au plus tôt (rh@mairie-lunion.fr)

Afin de vous accompagner dans votre réflexion, nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes d'un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces publics minéralisés :

MISSION GENERALE

Nettoyage,

Désherbage des espaces publics minéralisés en utilisant essentiellement un rotofil et un souffleur manuel

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Placé sous l'autorité de la Directrice des services techniques, du responsable du centre technique municipal et sous l'autorité directe du responsable des espaces verts.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Centre technique Municipal
21 Chemin de la Violette
31240 L'union

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet non annualisé
38h20 heures

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00 Mercredi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Mardi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00 Vendredi : 7h30-12h00 - 12h40-15h10
Jeudi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00

Horaires d'été:

Lundi : 7h00-14h50 Mercredi : 7h00-14h50
Mardi : 7h00-14h50 Vendredi : 7h00-14h00
Jeudi : 7h00-14h50

ACTIVITES

Activités principales :

Désherbage des trottoirs :

L'agent devra être capable d'utiliser un rotofil, un coupe bordure, un souffleur à main pour se rendre sur site avec un véhicule adapté, par la route, effectuer l'entretien des espaces minéralisés sur un secteur attitré et entretenir sa machine pour les actions de nettoyage, graissage, changement de consommable, effectuer le plein de carburant du matériel, tenir un registre d'entretien à jour.

Petite taille : L'agent devra être capable de se déplacer sur site, diagnostiquer les besoins en matériel, évaluer les techniques nécessaires, sécuriser le site d'intervention, des outils spécifiques, les entretenir, nettoyer le chantier.

Protection de chantiers : L'agent devra être capable de se rendre sur site, positionner son véhicule de manière optimisée en fonction de la mission et de sécuriser sa zone de travail afin d'éviter les problématiques de danger d'accrochage, de projection de particules avec l'outil utilisé, de blessure sur autrui

Montage et démontage des activités de la Grande Halle

Activités secondaires :

Tous travaux de petite manutention, utilisation d'un chariot télescopique, entretien du centre technique municipal, montage simple de meubles, aide en logistique transport, espaces verts

RELATIONS FONCTIONNELLES

L'agent devra sous l'autorité de son chef de service ainsi que de son chef d'équipe, prendre ses consignes d'intervention, rendre compte de ses travaux sur les fiches d'interventions, travailler seul ou en équipe, être attentif à ne pas créer de situation dangereuse pour lui et pour autrui, alerter de dangers potentiels, laisser des consignes à son/ses coéquipier(s)

SPECIFICITES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA FONCTION

L'agent devra savoir expliquer simplement ses missions aux éventuelles questions des habitants de la commune.

SUJETIONS PARTICULIERES LIEES A LA FONCTION

Travail constant en extérieur, environnement bruyant, travail en hauteur, travail isolé, manutention de charges lourdes, travail impliquant des postures pénibles/contraignantes, répétition des mouvements, contact avec des déchets.

MOYENS MIS A DISPOSITION

EPI (Voir fiche dotation), matériel thermique et électrique dédié, engins de tonte et de levage, camions plateaux, véhicules légers.

FORMATIONS EXIGÉES OU SOUHAITÉES

- Formation matériels de taille spécialités EV
- Permis VL (B)

COMPÉTENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE AU REGARD DES EXIGENCES

- Savoir prendre ses consignes de travail
- Savoir rendre compte des missions réalisées
- Reconnaissance et manipulation des produits dangereux
- Conduire, un camion(vl) plateau
- Expertise simple (taille, arrosage)
- Manipulation de charges
- Manipulation et entretien d'un rotofil
- Mise en sécurité/balísage des sites d'intervention et nettoyage après travaux
- Lectures des manuels des outils électroportatifs
- Capacité à travailler dans des environnements fréquentés/dangereux
- Capacité à travailler sous la pression des usagers
- Utilisation et port des EPI adaptés pour chaque mission
- Etre autonome
- Entretien des outils (nettoyage, aiguisage, etc...)

RISQUES DU POSTE

Chutes de plein pied, chutes de hauteur, brûlures, explosions, membres coupés/happés, écrasement, projection de liquides dangereux, inhalation gaz échappement/poussières de bois, collision avec véhicules, travail isolé, port de charges lourdes, bruits...

REGLEMENTATION

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (droits et obligations des fonctionnaires)
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (FPT)
- Code général de la fonction publique – articles L332-8 à L332-14
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels territoriaux
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 (transformation de la fonction publique)